

Résultats de l'étude

L'avenir de la filière laitière : « Produire mieux avec moins ! »

Une mise en regard de divers modèles de marché du lait

&

Revendications pour une politique laitière durable

Introduction

Martin Häusling, eurodéputé, Les Verts/ALE

Au cours des deux dernières années, des milliers d'exploitations laitières furent contraintes de mettre la clé sous la porte en Europe. De moins en moins d'éleveurs parviennent à engranger les revenus leur permettant de nourrir leur famille et de constituer les réserves de capital dont ils ont urgemment besoin pour garantir la survie à long terme de leur exploitation. Les mutations structurelles dans le secteur de l'agriculture se poursuivent sans entrave. Ces mutations sont érigées, par de nombreux acteurs politiques et économiques, en quasi loi de la nature. La réussite promise à ces prétendues « exploitations du futur », une réalité imposée aux non-partisans de la croissance. L'entrepreneur est supposé, de l'avis de nombreux intervenants, être le libre maître de ses choix. Cependant, cette libre entreprise souvent soulignée ne correspond, dans la pratique, nullement à la réalité vécue par les exploitants agricoles, tiraillés entre les coûts de production et les cours des matières premières sur les marchés mondiaux.

La croissance érigée en paradigme, la compression des coûts en guise de principale recommandation d'ajustement sont autant de manœuvres pour, comme par le passé, promouvoir une agriculture toujours plus intensive, qui produirait en grande quantité au prix le plus bas et qui serait présentée comme un mode plus compétitif de production agricole, un exemple à suivre qui s'accompagnerait pourtant presque exclusivement de conséquences négatives pour les régions, les sols, les nappes phréatiques, la santé animale, le climat et la biodiversité.

En 2008, le Conseil mondial de l'Agriculture souligna dans son rapport sur l'agriculture mondiale qu'une politique agricole visant à créer de la compétitivité par une „maîtrise des coûts”,

- Exerce un lourd poids sur la nature et l'environnement (en dépit du respect des lois) ;
- Détruit l'emploi ;
- Crée des élevages industriels et intensifs ;
- Favorise la concentration et vide les espaces ruraux ;
- Centralise la production, la transformation et la commercialisation – aucune valeur ajoutée n'est créée pour la région ;
- Soumet les agriculteurs et les agricultrices à un état de dépendance problématique ;
- Conduit à une uniformisation de l'offre ;
- Coûte beaucoup d'argent en suivi.

Dans pareilles circonstances, il convient aussi d'examiner d'un œil critique le secteur des élevages laitiers en Europe. Le lait produit dans de grandes étables ultra-performantes, sans ancrage dans le terroir provoque des émissions inutilement élevées de gaz à effet de serre, de fait un phénomène d'accaparement des terres dans d'autres coins de la planète en raison des besoins accrus en fourrage à haut rendement ainsi que le déclin de la biodiversité. Par ailleurs, ce mode de production constitue un recul en matière de santé animale et de qualité de production.

Pourtant, les changements structurels ne relèvent pas d'une loi de la nature – le choix appartient aux décideurs politiques. Ces derniers poursuivront-ils, bille en tête, sur le chemin d'une agriculture industrialisée de portée mondiale ou choisiront-ils de développer les options alternatives cohérentes d'une agriculture qui remplirait son rôle sociétal et relèverait les défis actuels et futurs tels que le changement climatique, la sécurité alimentaire, la biodiversité, la protection des sols et des nappes phréatiques?

Le débat concernant la politique agricole commune au-delà de 2013 est pleinement entamé. Le Commissaire à l'agriculture, M. Ciolos, a souligné, lors de la conférence sur l'avenir de la PAC organisée

en juillet 2010, que la PAC devait être crédible. Cela signifie, selon le Commissaire, que les services qu'elle rend à la société doivent être pleinement reconnus. L'emploi, la protection de l'environnement et de la biodiversité, la protection animale et la protection des paysages méritent d'être promus. Plus particulièrement, le Commissaire a mis l'accent sur l'emploi en milieu rural. L'agriculture s'avère, selon le Commissaire, un employeur incontournable. Ce point de vue présuppose toutefois que l'agriculture offre des perspectives d'avenir. Dans la filière de production laitière, cela se traduit par l'obtention d'un prix du lait rémunérateur, garant d'une production laitière pérenne. A cet effet, un clair renforcement de la position du producteur sur le marché est indispensable.

Une politique laitière holistique et tournée vers le développement durable doit inclure la formulation de règles équitables pour le marché et mieux tenir compte des souhaits des consommateurs. Ces derniers sont aujourd'hui de plus en plus sensibles, non seulement, à la qualité des aliments (en termes de sécurité et d'innocuité) mais aussi à la qualité des processus (empreinte environnementale, bien-être animal), au caractère naturel (avant tout l'absence de manipulations génétiques) et à l'origine régionale. En outre, nous avons besoin d'une solution stratégique en vue d'assurer l'indépendance de l'Europe en matière de fourrage protéiné, de promouvoir l'élevage en pâture et de favoriser un mode d'élevage plus respectueux de la santé animale et plus durable (voir revendications en fin de document).

L'étude commanditée par mes soins et intitulée « L'avenir de la filière laitière : produire mieux avec moins » apporte une contribution au débat politique concernant l'avenir de la filière laitière. Les principales questions soulevées par cette analyse des modèles de marché laitier dans les différents pays sont les suivantes :

Ces modèles de marché sont-ils porteurs de succès ?

A qui profitent ces systèmes ?

Existe-t-il des aspects, des expériences transférables au niveau européen ?

Principaux résultats de l'étude

« L'avenir de la filière laitière : Produire mieux avec moins ! »

Auteur : Marita Wiggerthale

Analyse des modèles de marché du lait aux USA, au Canada, en Suisse et en UE

Les exploitations familiales typiques sont toujours la colonne vertébrale du paysage laitier.

En dépit des changements structurels, la filière laitière se caractérise toujours par une grande diversité de structures. Ce constat vaut tant pour les USA que pour le Canada, l'UE et la Suisse. Les exploitations familiales typiques sont toujours la colonne vertébrale de la filière laitière (aux USA, l'exploitation traditionnelle compte environ 100 vaches tandis qu'au Canada, l'élevage moyen ne dépasse pas 50 bêtes). En même temps, la tendance pointe clairement une multiplication des grosses exploitations. Aux USA, les exploitations laitières de plus de 1 000 bêtes méritent la dénomination d'usine de production laitière. Bien que ces usines de production laitière ne représentent que 2 % des exploitations, elles produisent 42 % du lait. L'Union européenne se distingue par le fait que 60 % des exploitations laitières sont implantées dans des régions défavorisées. Le même constat vaut pour la Suisse, où 44 % des exploitations laitières opèrent en milieu montagneux. Si ces exploitations laitières devaient disparaître, d'importants paysages cultivés se trouveraient menacés, l'agriculture multifonctionnelle serait compromise et les services publics, qui aujourd'hui gravitent autour de la production laitière, ne seraient, presque automatiquement, plus prodigués.

La description des divers mécanismes d'organisation du marché laitier met en lumière que tous les pays inclus dans la présente analyse recourent, sous une forme ou une autre, à des interventions publiques. Par conséquent, la question n'est pas de savoir « si » mais « comment » l'Etat utilise l'instrument interventionniste. Qu'importe le jugement porté sur les quotas laitiers, leur abolition ne sonnera certainement pas le glas de toutes les interventions publiques ; l'actuel glissement de paradigme aux USA en apporte la preuve (voir plus bas).

La question n'est pas de savoir « si » mais « comment » l'Etat doit intervenir.

Plus résistants face aux crises grâce à la régulation ou rendus vulnérables par la dérégulation ?

Le marché mondial du lait est réputé volatile. De légères évolutions de la demande ou de l'offre suffisent à provoquer de rapides fluctuations des cours sur le marché mondial. La résilience ou au contraire la vulnérabilité face à la crise dépendent, dans une large mesure, de la configuration du système de marché laitier.

Plus la filière laitière est orientée vers les besoins du marché intérieur et pour autant qu'il soit possible d'ajuster la production à la demande, plus le système résiste aux crises et plus stable est l'évolution des prix du lait. A l'inverse, plus la production est orientée vers des débouchés mondiaux et plus les excédents non écoulés pèsent sur les prix du marché intérieur alors que la demande sur le marché mondial s'érode, plus vulnérable est la filière en temps de crise et plus les prix du lait fluctuent.

Une concentration croissante sur la chaîne de valeur est observée dans les quatre pays analysés. Ce phénomène pèse de plus en plus sur les débats consacrés à la politique agricole. Non sans raison : plus les forces du marché s'exerceront sur les marchés individuels, plus les producteurs (maillons faibles de la chaîne de valeur) seront exposés à ces puissants acteurs. Ni la grande distribution ni les laiteries n'ont intrinsèquement intérêt à verser un prix maximal aux producteurs. La prise de conscience par les décideurs politiques de cette problématique est reflétée dans les rapports officiels publiés par le *US Government Accountability Office*, par la Commission européenne et l'Office fédéral des ententes en Allemagne et dans la mise en place d'un office indépendant en charge de la transparence du marché en Suisse. La situation canadienne sort du lot. Bien que les trois plus grandes laiteries traitent 70 % du lait et que les quatre plus importantes chaînes de supermarché contrôlent 80 % du marché de la distribution des denrées alimentaires, cette donne n'exerce aucune conséquence négative sur les producteurs de lait. Grâce au plafonnement des volumes et à la définition d'un prix de référence, un juste équilibre des intérêts est garanti tout au long de la chaîne d'approvisionnement. Le cadre légal renforce la position des producteurs de lait dans la négociation.

Industrie et commerce trop puissants ou producteurs trop faibles pour négocier ?

La stabilité des prix à la production est-elle favorable aux consommateurs ?

Les fluctuations de prix versés aux producteurs ne compromettent pas seulement la sécurité de planification de la production; elles desservent également les intérêts des consommateurs. L'analyse démontre que sur les marchés peu, voire non régulés, les prix sont, sur le marché mondial, maintenus au plus haut pour les consommateurs mais au plus bas pour les producteurs. La chute des prix versés aux producteurs n'entraîne

toutefois pas automatiquement une diminution proportionnelle des prix à la consommation. Ceci se reflète également dans la marge globale prélevée par les laiteries et la grande distribution. Contrairement aux dires de la Commission, cette tendance n'est pas neuve en Union européenne ; le prix du lait payé par le consommateur est, depuis le début de l'année 2000, en grande partie découplé du prix versé au producteur (Cour des Comptes européenne, 2009). Cependant, cette tendance s'est, à nouveau, nettement intensifiée depuis la fin de l'année 2007. En Suisse, on constate également que depuis l'abolition des quotas laitiers, la marge globale s'est considérablement étoffée. Les plus grands écarts entre ce que perçoit le producteur et ce que paie le consommateur sont observés sur les marchés libéralisés néozélandais, australiens et américains. C'est au Canada que cet écart se resserre le plus. Ici, les prix à la consommation demeurent inférieurs aux prix pratiqués aux USA en dépit des prix plus élevés versés aux producteurs.

Selon les informations disponibles, les **USA** semblent ne pas rencontrer un franc succès dans leur tentative de tendre un filet de sécurité fiable pour les producteurs et de garantir la stabilité de l'offre : au cours des deux dernières années, la production laitière a connu d'intenses fluctuations. Le programme de garantie des revenus ne suscite pas un fort ralliement de la part des producteurs. Le programme « Cooperatives Working Together » ne produit pas les effets escomptés et aux dires de l'association USDA, les producteurs de lait ne sont pas satisfaits du mécanisme de prix actuel. Par conséquent, un changement de paradigme se profile à l'heure actuelle aux USA. Un projet baptisé Dairy Price Stabilization Act, qui servirait de socle au programme d'atténuation des fluctuations extrêmes du marché, a été élaboré avec les contributions de plusieurs organisations de producteurs de lait et son efficacité a été testée scientifiquement par l'Université Cornell. Le texte a été présenté sous la forme d'un projet de loi à la Chambre des Représentants et au Sénat. Dans le cadre de ce programme s'appliquant de façon

Les systèmes du marché du lait atteignent-ils leurs propres objectifs ?

contraignante à tous les producteurs de lait, la production laitière pourrait être ajustée à la demande par le truchement d'un mécanisme de « bonus-malus ». Si l'exploitation laitière devait croître au-delà des limites définies, elle serait tenue de verser un droit d'accès au marché multiplié par cinq. Cette manne de recettes permettrait de récompenser ceux qui respectent les limites de croissance définies. Ce mécanisme entend atténuer les effets des dérives démesurées par rapport aux normes de prix et de volume. Ce mécanisme doit encore faire ses preuves.

Les producteurs de lait **canadiens** s'estiment en général satisfaits du mécanisme actuel. Des critiques épinglent cependant le coût élevé des quotas, le manque de souplesse du régime des quotas et les importantes entraves à l'arrivée de jeunes agriculteurs. Les prix versés aux producteurs demeurent stables et rémunérateurs. L'objectif visant à assurer un bénéfice raisonnable aux producteurs s'avère en grande partie atteint et les prix à la consommation demeurent acceptables. Les critiques formulées par les associations de défense des consommateurs telles que *Consumers' Association of Canada* s'adressent principalement à la CDC (Commission canadienne du Lait) qui omet, en dépit des prescriptions légales, d'inviter à ses réunions le comité consultatif où siègent aussi les associations de défense des consommateurs. Dans l'ensemble, trop peu de garanties sont apportées afin que les intérêts des consommateurs soient traités à la même aune.

En **Suisse**, une évaluation de la conformité ciblée en vertu du mécanisme à trois rouages récemment entré en vigueur s'avère impossible. A l'heure actuelle, il apparaît clairement que le mécanisme de marché du lait est en sursis. Les producteurs de lait et les groupements de production doivent aujourd'hui composer, dans leur travail, avec une énorme pression sur les prix. Si l'interprofession du lait ne parvient pas rapidement à mettre en œuvre une solution concertée au sujet du prix du lait et des volumes laitiers mis sur le marché, on peut s'interroger sur la capacité de survie du système du système laitier sous sa forme actuelle. Un remaniement des structures de représentation et du mécanisme semble inévitable dans le souci de garantir l'avenir de la filière laitière.

En 2009, la **Cour des Comptes européenne** s'est penchée sur la capacité de l'Union européenne à atteindre ses objectifs autoproclamés par le truchement de son mécanisme du marché laitier. Cette étude a livré les résultats suivants :

- **Objectif 1 Equilibre du marché** : Trop longtemps, les quotas laitiers se sont avérés trop élevés par rapport à la capacité d'absorption du marché. La régulation actuelle des quotas ne produit plus que dans une poignée de pays des effets véritablement contraignants.
- **Objectif 2 Stabilisation des prix** : En termes réels, le prix versé aux producteurs de lait n'a cessé de chuter depuis 1984.
- **Objectif 3 Garantie de revenus** : Les revenus perçus par les producteurs de lait dépassent légèrement le revenu agricole moyen, qui, en termes réels, a subi une tendance à la baisse. Entre 1995 et 2007, l'Union des 15 a perdu la moitié de ses exploitations laitières ; durant la même période, plus de 500 000 producteurs durent abandonner leurs activités.
- **Objectif 4 Compétitivité** : La participation de l'UE aux échanges commerciaux mondiaux consacrés aux produits laitiers régresse depuis 1984. Les producteurs européens de produits agricoles initiaux (beurre et lait en poudre) ne peuvent être compétitifs sur les marchés mondiaux que lorsque les prix y atteignent eux-mêmes des sommets.

Le rapport publié par la Cour des Comptes européenne jette un éclairage sur l'incapacité de l'UE à atteindre ses objectifs. Par ailleurs, la Cour des Comptes européenne met en garde, en ces temps de libéralisation, contre « l'instabilité des marchés qui pourrait rapidement recréer des excédents » et contre l'accélération d'une restructuration qui pourrait se solder par « un risque de réduction importante de la production dans les zones les moins favorisées et de concentration géographique de la production ». Le rapport préconise « de poursuivre les efforts en vue de centrer prioritairement la production laitière sur la satisfaction des besoins du marché domestique européen et, complémentarément, sur la production de fromages et d'autres produits à haute valeur ajoutée exportables sur le marché mondial sans aides budgétaires. » (Cour des Comptes européenne 2009).

Les assurances « revenus garantis » peuvent-elles prémunir les producteurs de lait des risques de marché ?

L'avenir recèle, pour les producteurs de lait, des risques de marché croissants : intense volatilité des prix, perspective d'envol des prix du fourrage, recul de la demande en produits laitiers, érosion des prix du lait en raison de la concentration accrue du marché et excédents structurels. Les risques de marché se répartissent en trois catégories :

- **Les risques de marché induits par les politiques :** Ces risques de marchés vont de pair avec la promotion du libre jeu du marché, la compétitivité internationale et la libéralisation du marché du lait.
- **Les risques de marché induits par la demande :** Ces risques de marché sont conditionnés par l'évolution du comportement des consommateurs. Au même titre que les scandales alimentaires, les brusques hausses de prix telles que celles connues en 2007 ainsi que les crises économiques ralentissent, du moins temporairement, la demande.
- **Les risques de marché induits par le marché :** Lorsque les décideurs politiques se désintéressent de leur rôle de structuration du marché et rejettent leurs responsabilités en matière de fixation de prix qui soient au diapason du marché, d'équilibre entre l'offre et la demande et de conciliation des intérêts sur la chaîne de valeur, les risques de marché inhérents au marché se font jour, sous la forme, notamment d'une érosion des prix à la production et d'un envol des cours du fourrage.

Dans leur réflexion consacrée au déploiement d'un filet de sécurité solide, les décideurs politiques se concentrent principalement sur les risques inhérents au marché, à savoir l'érosion des prix à la production et l'envol des prix du fourrage. Ici s'articulent les programmes de garantie de revenus, qui ont été mis en œuvre aux USA. En point de mire, citons le programme LMG « *Livestock Gross Margin Program* » déployé depuis le mois d'août 2008. Ce programme entend protéger les producteurs de lait de l'érosion des prix à la production et de l'envol des prix du fourrage. Le calcul du bénéfice brut s'appuie sur la juste valeur marchande du lait, déduction faite des frais de fourrage. Le programme intègre les cours des transactions à terme pour le maïs, la farine de soja et le lait en vue de déterminer la marge brute attendue et la marge brute effective. Les prix repris correspondent aux cours moyens de la bourse de Chicago et non aux prix perçus par les producteurs de lait sur le marché. Lors de la souscription à la police, le producteur de lait peut décider du montant de la franchise. Il perçoit, de l'assurance « revenus garantis », une indemnisation lorsque la marge brute attendue dépasse la marge brute effective. En 2009, les polices LMG souscrites ont atteint un total de 45 contrats. Un recensement arrêté au 14 avril 2010 fait état de 145 polices.

L'assurance « revenus garantis » est très mal accueillie et vivement remise en question par les chercheurs. Les raisons invoquées incluent :

- La complexité du programme ;
- La méfiance des producteurs de lait envers les opérations à terme ;
- La prime doit être versée à l'avance, tandis que l'indemnité ne vient à échéance que lors de l'établissement des éléments de fait de la couverture, au terme de la période d'assurance.
- Suivant le montant garanti pour la marge brute et au vu des conditions de marché respectives, les frais associés aux primes et au programme peuvent s'avérer considérables.
- Le calcul des recettes effectives et attendues et des frais de fourrage constitue la principale pierre d'achoppement.
- La période de couverture de 10 mois est perçue comme trop longue. Une période écourtée s'accompagnerait d'une hausse des frais de gestion et des primes.

Les producteurs de lait européens ne recourent pas encore aux opérations à terme dans le but de minimiser le risque. L'introduction d'un programme similaire, même ficelé de manière attrayante, rencontrerait inmanquablement de considérables problèmes d'acceptation. Au vu de l'instabilité régnant sur les marchés financiers, nous sommes en droit de douter qu'une garantie de revenus, basée sur des cours boursiers, puisse de fait et efficacement prémunir les producteurs de lait des risques croissants de marché. Sachant que la grande majorité des risques de marché sont induits par les politiques, il convient, avant tout, de s'interroger sur les modalités d'une régulation raisonnable du secteur laitier.

Conclusions de l'étude

La mise en regard des pays démontre que la production laitière ne peut survivre sans l'intervention de l'Etat et s'appuie lourdement sur un tissu d'exploitations familiales. Une production orientée vers le marché intérieur et capable de s'adapter aux besoins changeants présente une meilleure résilience en temps de crise. L'étude comparative atteste qu'il est aussi parfaitement possible de produire à des prix qui satisfont tant les producteurs que les consommateurs. Les principaux systèmes dominants actuels profitent exclusivement aux laiteries et à la grande distribution qui empochent de plantureuses marges. Parmi les systèmes examinés, seul le modèle canadien rencontre la satisfaction des consommateurs et des producteurs.

Quel avenir pour la filière laitière ? La quête de solutions conformes au marché ainsi que la recherche de la voie vers une filière laitière écologique, socialement durable et sans impact négatif sur les pays pauvres, exigent la tenue d'un débat ouvert rassemblant l'ensemble des parties prenantes. Dans son rapport publié en 2002, la Commission européenne a déjà posé plusieurs jalons importants : développement durable, concordance avec les objectifs de la PAC et avec le « modèle agricole européen », respect du processus d'élargissement (les petits éleveurs se comptent par centaines de milliers en Europe orientale). Comme par le passé, la filière laitière respectueuse de l'environnement, la protection animale et la biodiversité demeurent les laissés-pour-compte de l'organisation de la régulation du marché laitier. Les filières laitières implantées dans des régions défavorisées et dans les zones pastorales méritent une attention spécifique car aucune autre filière de production ne peut s'y développer. En l'occurrence, les demandes des éleveurs de vaches allaitantes doivent être écoutées.



Revendications en faveur d'une politique laitière durable **Martin Häusling, eurodéputé, les VERTS/ALE**

Pour une régulation raisonnable du marché, contre une dérégulation débridée !

1. **Equilibrage de l'offre et de la demande**, grâce à une régulation de l'offre au diapason de la demande et dans le cadre d'un consensus entre les décideurs politiques, l'industrie laitière et les producteurs de lait. Même en cas de forte concentration parmi les chaînes de supermarché, l'influence de la grande distribution peut être bridée, comme le démontre l'exemple canadien.
2. **Renforcement des groupements de producteurs bénéficiant d'une exemption au droit sur les ententes**. La taille et le degré de regroupement doivent permettre aux producteurs de lait de peser sur le marché d'un même poids que l'industrie laitière. Des ententes sur des prix minimaux doivent être possibles.
3. **Conciliation des intérêts de tous les producteurs**. Les divers besoins des exploitations liés à leur région, lieu d'implantation ou structure, doivent être intégrés et trouver un écho dans le processus décisionnel.
4. **Approche multi-acteurs** – L'organisation du marché laitier ne peut se limiter à une simple fixation du prix. L'intégration des multiples dimensions (développement, protection des animaux, environnement, consommateurs) doit être garantie dès le départ. Par ailleurs, l'exemple canadien met en lumière que la participation de tels groupes n'a de sens que si elle s'accompagne d'un droit de vote.
5. **Prix stables et prix de référence**. Le calcul du prix de référence doit, c'est un minimum, s'appuyer sur le coût de production à l'étable. Dans l'ensemble, il convient de tendre vers un concept qui inclut la consultation de l'industrie, des laiteries et des groupements de consommateurs et intègre des indicateurs économiques tels que l'inflation, l'indice des prix à la consommation etc.
6. **Création de plus-value grâce à la « valeur ajoutée »** dérivée de la promotion d'une production de qualité (et également artisanale) et de l'innovation dans les laiteries. Un terme doit être mis à la saturation du marché par des « commodités » (= produits de base ne se distinguant QUE par leur prix).
7. **Etiquetage des denrées alimentaires, gage de qualité des processus**. Les consommateurs sont aujourd'hui de plus en plus sensibles, non seulement, à la qualité des aliments (en termes de sécurité et d'innocuité) mais aussi à la qualité des processus (systèmes de cultures forcées, empreinte environnementale, bien-être animal). La visibilité de ces différences de qualité doit être renforcée.



Promotion cohérente d'une filière laitière durable, au-delà de la régulation du marché

1. Respect d'un seuil de chargement pour les élevages de 2 UGB /ha maximum

Dans le souci de préserver le climat, un seuil de chargement est fortement préconisé pour l'élevage. Un surengraisage des sols et, par conséquent, l'augmentation des émissions de gaz à effet de serre nocifs pour le climat peuvent ainsi être évités. Conjugué à la définition d'un seuil minimal d'utilisation du fourrage produit sur l'exploitation (comparable à ce que recommande, par exemple, l'agriculture bio), l'élevage corrélé au potentiel régional de culture fourragère peut être promu et un terme pourra ainsi être mis à l'élevage industriel dépendant des importations de fourrages protéinés.

2. Promotion de l'élevage herbager et du pâturage

Incidence sur la santé animale

Au cours des quarante dernières années, le nombre de mammites a été multiplié par six ; le nombre d'affections des onglons et maladies métaboliques a triplé. Environ un tiers des animaux à forte production souffre d'inflammations chroniques et aiguës. Les vaches élevées selon des méthodes écologiques et souvent mises en pâture présentent, en règle générale, un meilleur état de santé. En outre, l'élevage au pré favorise la reproduction et la composition des acides gras dans la chair. Du point de vue du bien-être animal, le pâturage est également préférable à la stabulation.

Incidence sur le climat et la biodiversité

Dans l'ensemble, le pâturage constitue le mode d'élevage le plus écologique et éco-énergétique – notamment parce que cet affouragement présente un bien meilleur bilan carbone que le fourrage concentré, gourmand en énergie et en surface. Par ailleurs, l'élevage au pré participe à la conservation de la diversité des espèces en milieu rural.

Incidence sur la qualité des denrées alimentaires et la santé

Le lait issu de vaches principalement nourries à l'herbe verte est meilleur pour la santé (teneur en oméga 3). Les bienfaits des acides gras oméga 3 sur la santé sont, entre temps, très bien documentés scientifiquement. Ces acides gras atténuent les réactions inflammatoires, diminuent le risque d'arythmie cardiaque et font baisser la tension artérielle.

3. Programme spécial de production laitière pour la promotion des régions défavorisées

Cinquante-sept pourcents de la totalité des sols affectés à l'agriculture en UE entrent dans la catégorie des régions défavorisées. Les exploitations laitières garantissent, dans les zones défavorisées, la conservation de paysages domestiqués de grande valeur écologique ou la protection du littoral. Dans ces régions défavorisées, la production laitière représente souvent l'unique source de revenus agricoles. En cas de disparition de la filière, de précieux paysages domestiqués retourneraient en friche et les superficies concernées seraient perdues pour la production de denrées alimentaires, une perte insensée et incompatible avec une stratégie de sécurité alimentaire.

4. Promotion d'un haut degré d'auto-provisionnement en fourrage protéiné en UE

De nos jours, 36 % des récoltes de céréales mondiales sont destinées à l'alimentation animale ; 70 % du soja récolté de par le monde finit dans l'estomac des animaux. Pour une calorie de viande de bœuf, il faut l'équivalent de 10 calories de céréales – pour la viande de porc, le rapport est de 1 pour 3, pour les œufs de 1 pour 4 et pour le lait de 1 pour 5. Les pertes en protéines alimentaires suivent le même ordre de grandeur ; dans le cas de la viande bovine, le rapport atteint même 1 pour 17. L'abandon des 50 millions de tonnes de



fourrage importé en Union européenne suffirait à lui seul à fournir une alimentation suffisante à 600 millions de ventres affamés.

Pour des raisons d'éthique et de préservation du climat, « l'accaparement des terres à l'étranger » doit être mis en sourdine pour que cesse l'affectation des terres dans les pays en voie de développement aux seules fins de satisfaire notre demande carnivore. Afin de mettre en place une alimentation plus durable des animaux de rente autochtones, une promotion plus affirmée doit être organisée, dans le cadre d'un seuil de chargement par ha pour la production animale, en faveur de la culture locale de légumineuses. Selon l'espèce et le mode d'élevage, le tourteau de soja peut être remplacé par un mélange de plantes locales riches en protéines et grâce à une meilleure gestion des pâtures. Parce qu'elles constituent une porte d'entrée pour les manipulations génétiques, les importations de fourrage devraient, dans la mesure du possible, être substituées. La production propre d'engrais par la fixation de l'azote contenu dans les légumineuses ainsi que la réduction des besoins en carburants nécessaires au labour grâce au binage des racines des cultures intercalaires de légumineuses recèlent un important potentiel énergétique et améliorent la teneur en humus, la structure des sols, la capacité d'échange des nutriments, le bilan hydrique et la biodiversité dans le milieu agricole.

5. Orientation de la recherche et de l'élevage vers le développement de la longévité et de la santé, en lieu et place du haut rendement

Depuis de nombreuses années, la zootechnie vise exclusivement le rendement maximal et immédiat. Cette approche est source d'une multitude de problèmes qui se traduisent par une fertilité en berne, une morbidité accrue et une espérance de vie raccourcie des animaux et, par conséquent, se soldent aussi par des pertes économiques. En matière de reproduction animale, une autre menace plane en raison de la préférence donnée à quelques « reproducteurs de pointe » aux liens de consanguinité parfois supérieurs à la moyenne. Cette stratégie ouvre, certes, à court terme, la porte à des avancées en matière de reproduction ; toutefois, à long terme, cette approche est mise en péril par la dégénérescence consanguine, donc par une possible chute de la vitalité, de la fécondité et du rendement. Dans les modèles durables de production animale, qui se caractérisent par la prédominance du fourrage cultivé sur l'exploitation et des conditions d'élevage respectueuses du bien-être animal, les exigences envers les génotypes animaux changent et débouchent, à leur tour, sur des objectifs d'élevage spécifiques : une production totale fiable préférée à un rendement maximal à court terme, un grand apport de la ration de base et un bon indice de consommation, des cultures successives, la robustesse, la vitalité, le comportement social et l'adaptation aux conditions (générales) changeantes, telles que l'offre de fourrage ou les intempéries cristallisent de nombreuses attentes et reviennent à l'avant-plan de la recherche et de la zootechnie.